

Projet Accord sur l'activité de remplacement en bureau :

Toutes et tous concerné-es En grève le 20 avril !

**À
G
U
I
C
H
E
T
I
E
F
F
E
C
T
I
V
I
T
É**

Si ce projet d'accord venait à être signé, c'en serait terminé du service des EAR/CER ■ Ce ne sont pas moins de 2 000 emplois qui sont en jeu ■ La suppression de ce service indépendant des organisations de travail des bureaux et son intégration dans les Secteurs aura pour conséquence de peser sur les conditions de travail de l'ensemble des agents.

2000 emplois en jeu et...

La fermeture programmée de ce service par le biais de ce projet d'accord se réalise dans un contexte de sous-effectif généralisé sur tout le réseau des bureaux de poste.

Nombre de bureaux sont en grande difficulté en raison de positions de travail non comblées. Le fonctionnement des Secteurs est en permanence sous tension. La flexibilité devenant la norme pour assurer un service tant bien que mal.

Les organisations de travail sont déjà tellement dégradées par le manque de personnel, ce projet de sédentarisation des EAR ou CER ne fera qu'un peu plus les enfoncer.

Outre le scandale de supprimer 2 000 emplois d'un trait de plume, la création de ce fameux "Chargé de Clientèle Remplaçant" ne résoudra aucunement le problème des absences.

Pire, même lorsqu'il faudra remplacer le/la Remplaçant-e lors de ses propres absences... Au bout du bout et compte tenu du manque d'effectif chronique dans les bureaux, tous les CC seront à un moment ou à un autre Remplaçant.

...Une flexibilité croissante !

Ainsi, pour l'année 2017 ce sont, par l'apposition de quelques signatures, 2 000 emplois qui seront supprimés. Le dernier round de négociation est le 21 avril. Sans compter, en parallèle la productivité faite dans les Secteurs au rythme des réorganisations. Car ce projet d'accord est avant tout dans la lignée dogmatique de diminution des coûts et d'augmentation de la productivité via une flexibilité accrue dans les organisations de travail.

Le volant... aux oubliettes !

Alors que « l'incontournable » outil de dimensionnement des effectifs en fonction de la charge de travail (V9...) se fonde sur un pourcentage de 21,2% pour évaluer les besoins en moyens de remplacement, l'accord quant à lui, instaure un niveau à 12%... quasi moitié moins !

De fait, cet accord intronise un volant de remplacement à 12% !

La fin des EAR/CER concerne donc tous les postier-es du Réseau

Le recours à l'intérim, aux CDD... n'y changera rien. D'autant moins que chaque DS gèrera le coût de sa force de travail. Et fera en sorte, dans un cadre impératif d'économie et de "saine concurrence", d'utiliser les agents en place pour pallier aux absences, quelles soient programmées ou pas !

SUD PTT revendique :

- L'arrêt des fermetures de bureaux ;
- L'arrêt de toutes les réorganisations ;
- Le comblement de tous les postes vacants ;
- Le maintien du service des EAR/CER ;
- Un volant de 25% en moyens propres au Secteur.

SUD PTT appelle le 20 avril tous les collègues du Réseau à se mobiliser contre ce projet !

